

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***26009255***TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT**12 JAN. 2026**

DIVISION MONS

Greffe

N° d'entreprise : **0839 927 651****Nom**(en entier) : **Intercommunale de gestion Environnementale de la
Région de Mons-Borinage-Centre**(en abrégé) : **Hygea**Forme légale : **S.C.**Adresse complète du siège : **rue du Champ de Ghislage 1 - 7021 Havré****Objet de l'acte : Installation du Conseil d'Administration Hygea – Nomination des 4
Administrateurs B : désignation définitive des administrateurs cooptés et
confirmation de leur mandat**

Conformément à l'article L1532-2 du CDLD, tous les mandats dans les différents organes de l'Intercommunale ont pris fin immédiatement après la première assemblée générale qui suit le renouvellement des conseils communaux et, s'il échet, provinciaux; il a été procédé, lors de la même assemblée générale, à l'installation des nouveaux organes.

L'article 36 des statuts d'Hygea prévoit que le Conseil d'Administration d'Hygea soit composé de 20 membres :

- 16 administrateurs communaux dénommés « administrateurs A » ;
- 4 administrateurs B IDEA (désignés sur proposition de l'associé B IDEA).

Lors de la séance du 26 juin 2025, l'Assemblée générale n'avait pas été en mesure de désigner les administrateurs B IDEA à défaut pour le Conseil d'Administration d'IDEA d'avoir pris une décision sur la proposition de ses représentants au sein d'Hygea.

Le 15 octobre 2025, l'associé IDEA a communiqué la proposition de désignation faite par son Conseil d'administration des 4 administrateurs de catégorie B, soit :

D'octobre 2025 à septembre 2028 :

3 administrateurs représentant le Parti Socialiste

- Madame Florence Monier
- Monsieur Jean-Charles Deneufbourg
- Monsieur Damien Jenart

1 administrateur représentant les Engagés

- Monsieur Carlo Di Antonio

De septembre 2028 à juin 2031 :

2 administrateurs représentant le Parti Socialiste (seront désignés en 2028)

1 administrateur représentant Les Engagés (sera désigné en 2028)

1 administrateur représentant le Mouvement Réformateur (sera désigné en 2028)

L'article 36, § 5 des statuts prévoit qu'en cas de vacance d'un poste d'administrateur par suite de décès, démission ou de toute autre raison, notamment indiquée dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement par cooptation jusqu'à ce que la prochaine assemblée générale procède à la désignation définitive.

Le Conseil d'administration Hygea du 21 octobre 2025 a décidé de coopter ces 4 administrateurs et de les désigner, d'octobre 2025 à septembre 2028 comme suit :

- Madame Florence Monier, rue des Bolus 23, 7331 Saint-Ghislain
- Monsieur Jean-Charles Deneufbourg, rue Sainte-Henriette 240, 7140 Morlanwelz
- Monsieur Damien Jenart, rue César Depaepe 20, 7390 Quaregnon
- Monsieur Carlo Di Antonio, rue des Vainqueurs 125, 7370 Dour

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/01/2026 - Annexes du Moniteur belge



L'Assemblée générale, réunie en date du 19 décembre 2025 a décidé :

- De nommer définitivement les 4 administrateurs B cooptés et ce, en vertu de l'article 36, § 5 des statuts de l'intercommunale.

La nomination définitive des 4 administrateurs B cooptés est approuvée aux suffrages suivants :

- Oui : 98,10 %
- Non : 0,67 %
- Abstentions : 1,23 %

Le Directeur général,
Jacques De Moortel.

Le Président,
Bruno POZZONI;

POUR COPIE CONFORME :

Jacques De Moortel,
Secrétaire du Conseil d'Administration.